

Le conseil municipal, réuni le 5 février 2020, a examiné les points suivants :

Finances

Modification des demandes de subventions :

Le FIC 2020 est sollicité pour la réfection de la salle Barbara, la réfection du sol de trois salles de classe à l'école élémentaire, une autre tranche de travaux liés à l'accessibilité.

La DETR 2020 est sollicitée pour la même tranche de travaux d'accessibilité, la réfection des sols de trois classes de l'école élémentaire et le sol de la salle des fêtes.

Vote du taux des trois taxes communales

Les taux restent inchangés : taxe d'habitation : 15,72%, taxe sur le foncier bâti : 17,99%, taxe sur le foncier non bâti : 122,02%

Vote des budgets : Commune : il s'équilibre à 2 068 750€ en fonctionnement et 1 120 797€ en investissement. La dépense essentielle en investissement concerne les travaux de voirie liés à la réfection de la RD 757_.

Assainissement : dépenses et recettes de fonctionnement : 627 895€

Dépenses et recettes d'investissement : 723 803€ Les dépenses comprennent principalement les travaux liés à la RD 757 et à l'assainissement du Petit Orcet

Urbanisme :

Convention de financement de l'éclairage public avec le lotissement des Queuilles

Le lotissement versera la moitié du coût estimatif, soit 18000€, dès la signature de la convention, le solde, 18 000€, dès la fin des travaux.

Attribution de noms de rues suite à la création de deux voies nouvelles :

Impasse de la Croix de l'Arbre aux Allées du Breuil 3

Impasse Alexandre Rouel, au Hameau du Petit Auzon

Il est rappelé qu'il ne s'agit que d'un résumé succinct des délibérations prises qui sont consultables en mairie